

SESSION ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2021 à 18 heures.

Date de convocation : 17 SEPTEMBRE 2021.

Affiché le : 30 Septembre 2021

L'an **DEUX MIL VINGT ET UN**, le **24 SEPTEMBRE**, à **18 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle du Conseil**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **CIPIERRE Francis. FARNIER Isabelle. CARISTAN Yves. MICOURAUD Laurence. DUVERNEUIL Dominique. LEBOURGEOIS Laurent. BODDART Francis. DAUMENS Daniel. BALLOUT Jean-Paul. BUFFAT Virginie**

ABSENT :

EXCUSE : Pascal DUBREUIL qui donne procuration à Francis CIPIERRE

SECRÉTAIRE : Laurence MICOURAUD est élue secrétaire de séance.

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 27 Aout 2021. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

DELIBERATION N° 2021 / 035 : GENDARMERIE / AVENANT N°1 / GROUPEMENT DE MAITRISE D'OEUVRE

Dans le cadre de l'extension de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martial d'Albarede, un acte d'engagement a été signé avec Architecture Patrimoine et Paysage, Sarl DODEMAN, pour la Maitrise d'œuvre pour la mission de base + EXE (option 1) + OPC (option 2), réparti par cotraitant.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant N° 1 de la Sarl DODEMAN qui définit la répartition de la maitrise d'œuvre comme suit :

- **Architecture Patrimoine & Paysage DODEMAN SARL** mandataire
8 rue de l'Eglise 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE – Siret : 520 322 033 00025
- **L'Epure Architecte**
8 rempart de l'Est 16000 ANGOULEME – Siret 822 796 454 00012
- **TSA**
1 chemin de l'Aviation 64200 BASSUSSARY – Siret : 438 461 824 00023
- **A Ingénierie – Groupe Nox**
127 rue de Royan 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE - Siret : 330 725 904 00032
- **TSA 24 (en remplacement d'Infra Concept SN, changement de nom suite au rachat de la société)**
Les Plaines 24170 BELVES – Siret : 821 586 328 00030
- **API Structure (en remplacement d'ET2C, suite à liquidation)**
176 rue de la Génoise 16430 CHAMPNIERS – Siret : 833 955 842

Le Conseil Municipal délibérant,

- Approuve l'avenant N° 1 concernant la répartition de la maitrise d'oeuvre, pour le réaménagement et l'extension de la Brigade de Gendarmerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2021 / 036 : GENDARMERIE / AVENANT N°4/ TRANSFERT DES HONORAIRES DE TSA A TSA 24

Dans le cadre de l'extension de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martial d'Albarede, un acte d'engagement a été signé avec Architecture Patrimoine et Paysage, Sarl DODEMAN, pour la Maitrise d'œuvre pour la mission de base + EXE (option 1) + OPC (option 2), réparti par cotraitant.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant N° 4 de la Sarl DODEMAN qui définit le transfert des honoraires de TSA à TSA 24.

L'avenant n'a aucune incidence financière sur le marché, il a pour but de transférer les honoraires de maîtrise d'œuvre de TSA – 1 chemin de l'aviation – 64200 BASSUSSARY – Siret 438 461 824 00023 à TSA 24 (ex INFRACONCEPT SN) – Les Plaines – 24170 BELVES – Siret 821 586 328 00030 pour les missions suivantes :

DET (Marché de base + avenant) : 6 605.55 € HT

EXE – OPTION 1 : 1 815 00 € HT

OPC – OPTION 2 : 15 400 € HT

Le Conseil Municipal délibérant,

- Approuve l'avenant N° 4 concernant le transfert des honoraires de TSA à TSA 24, pour le réaménagement et l'extension de la Brigade de Gendarmerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2021 / 037 : GENDARMERIE / AVENANT N°1/ TRAVAUX EN PLUS VALUE

Dans le cadre de l'extension de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martial d'Albarede, un acte d'engagement a été signé avec Architecture Patrimoine et Paysage, Sarl DODEMAN, pour la Maitrise d'œuvre pour la mission de base + EXE (option 1) + OPC (option 2), réparti par cotraitant.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant N° 1 de l'entreprise EUROVIA qui définit des travaux en plus value sur le chantier de la gendarmerie c'est-à-dire :

- Mur de soutènement bâtiments T4/T5
- Réseau EP supplémentaire

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 6 982.11 € HT
- Montant TTC : 8 378.53 €HT

Le Conseil Municipal délibérant,

- Approuve l'avenant N° 1 concernant les travaux en plus value pour le réaménagement et l'extension de la Brigade de Gendarmerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2021 / 038 : GENDARMERIE / AVENANT N°1/ ATTRIBUTION DU MOIS M0

Dans le cadre de l'extension de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martial d'Albarede, un acte d'engagement a été signé avec Architecture Patrimoine et Paysage, Sarl DODEMAN, pour la Maitrise d'œuvre pour la mission de base + EXE (option 1) + OPC (option 2), réparti par cotraitant.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'avenant N° 1 des entreprises du marché gendarmerie pour définir le Mois M0 servant de base pour la révision des prix au mois de Décembre 2019.

Les indices à retenir pour la définition de l'évolution des prix sont précisés ci-après :

LOT 01	VRD	TP10a
LOT 02	Gros Œuvre	BT06
LOT 03	Charpente Bois	BT16b
LOT 04	Isolation Thermique	BT52
LOT 05	Etanchéité	BT53
LOT 06	Menuiseries Extérieures	BT19b
LOT 07	Métallerie	BT07
LOT 08	Menuiseries Intérieures	BT18a
LOT 09	Plâtrerie- Isolation- Faux Plafonds	BT08
LOT 10	Carrelage- Faïence	BT09
LOT 11	Sols Souples	BT10
LOT 12	Peinture	BT46
LOT 14	Electricité	BT47
LOT 15	Sanitaire- Chauffage- Ventilation	BT38

Le Conseil Municipal délibérant,

- Approuve l'avenant N° 1 concernant la mise en place du mois M0 à Décembre 2019 pour le réaménagement et l'extension de la Brigade de Gendarmerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2021 / 039 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant que le chemin rural, situé à Las Gertas, n'est plus utilisé par le public du fait de sa voie de liaison devenue inutile.

Considérant les demandes écrites faites par M. SAGET Stéphane et M.SENGENCE Jean-Claude d'acquérir ledit chemin

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Constate la désaffectation du chemin rural,

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Demande à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet

De missionner un géomètre afin de produire les documents d'arpentage, de borner le terrain concerné et de monter le dossier d'enquête publique.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables se rapportant à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

- **Convention SMD3** : la commune a signé une convention avec le SMD3 afin d'avoir une borne pour récupérer les masques de la COVID, ceux-ci seront recycler pour produire des textiles. Ce point de collecte de masque jetable sera à disposition des habitants de Saint Martial.
- **Litige aux Farges** : un litige entre voisins au lieu au lieu-dit Les Farges a été porté à la connaissance du Maire. Une médiation sera proposée afin d'aider à résoudre ce litige.
- **Désertification Médicale** : une réunion a eu lieu le 23 septembre entre les Maires de Saint Martial d'Albarède, Excideuil et Saint Médard concernant la désertification médicale qui s'accroît. En effet le départ d'un médecin d'Excideuil à la fin de cette année va accentuer et aggraver celle-ci. Des actions conjointes vont être envisagées afin d'essayer d'attirer de nouveaux médecins sur notre territoire. Il est à noter que des locaux, prêts à recevoir un médecin sont disponibles à Excideuil.
- **Octobre Rose** : Comme l'année passée, la commune s'engage, en partenariat avec l'hôpital d'Excideuil, les mairies d'Excideuil et de Saint Médard d'Excideuil, dans la campagne Octobre Rose concernant la sensibilisation au dépistage du cancer du sein
- **Chantier gendarmerie** : Suite au changement de trésorerie, il a été demandé par les services fiscaux d'appliquer la clause de révision des prix mensuels selon la formule prévue dans le marché de consultation. Depuis plusieurs mois, l'indice des prix augmente de manière importante provoquant une majoration des factures. Sur les bases de juin, l'augmentation du coût des travaux serait de 67 000€. Cette situation alarme le Conseil, le Maire va soumettre le problème au Sous-Préfet très prochainement.

Membres présents : CIPIERRE. FARNIER. CARISTAN. MICOURAUD. DUVERNEUIL. LEBOURGEOIS. BODDART. DAUMENS. BALLOUT. BUFFAT

La séance est levée a 19h15

Liste des membres présents : CIPIERRE. FARNIER. CARISTAN. DUBREUIL. MICOURAUD. DUVERNEUIL. BODDART. DAUMENS. BUFFAT.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
CIPIERRE Francis		
FARNIER Isabelle		
CARISTAN Yves		
DUBREUIL Pascal		P.P
MICOURAUD Laurence		Secrétaire de Séance
DUVERNEUIL Dominique		
BODDART Francis		
LEBOURGEOIS Laurent		
DAUMENS Daniel		
BALLOUT Jean-Paul		
BUFFAT Virginie		